

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

Etaient Présents 55 titulaires, 2 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUE, Raymond VILLALBA, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Jean-Claude COUSTET à Elisabeth MEDARD, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Dominique FOIX à Daniel LACRAMPE, Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents : Joseph LEES (excusé), Gérard ROSENTHAL (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Jean-Claude COUSTET (excusé), France JAUBERT-BATAILLE, Alain CAMSUSOU, Cédric PUCHEU, Cédric LAPRUN, Gérard LEPRETRE, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Etienne GAILLAT, Gérard BURS

RAPPORT N° 12-191211-FIN-

**BUDGET ANNEXE DU SICTOM : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
ET RECTIFICATION DE L'APPELLATION DU BUDGET**

REQU

le 16 DEC. 2019

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^{TE} MARIE

M. CASABONNE expose :

Décision modificative

Suite à la transmission de l'état de titres de recettes irrécouvrables, par le Comptable du Trésor, concernant le Budget Annexe SICTOM,
Considérant la délibération précédente du conseil communautaire sur la reconnaissance en non-valeur des titres impayés, pour un montant total de 8 945.13 €,
Considérant la délibération précédente du conseil communautaire sur l'annulation du titre 383/19 du 05 novembre 2015 concernant le Budget Annexe SICTOM,

Il est proposé de voter la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »	
6541 : « Créances admises en non-valeur »	+ 8 946 €
Chapitre 67 « Charges exceptionnelles »	
673 : « Titres annulés sur exercices antérieurs »	+ 3 604 €
022 : « Dépenses imprévues »	- 12 550 €

Rectification de l'appellation du budget

Vu l'arrêté n° 64.2016.12.08.004 pris le 8 décembre 2016 par M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, listant les budgets annexes de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn (devenue depuis la Communauté de Communes du Haut-Béarn),

Considérant que premier budget listé en annexe a pour intitulé "Service Intercommunal de Traitement et de Collecte des Ordures Ménagères", abrégé SITCOM, alors que jusqu'à aujourd'hui encore, ce Service qui était auparavant le Syndicat SICTOM, reste connu et identifié sur tout le territoire sous cet acronyme SICTOM,

Il serait préférable que l'intitulé du budget soit en cohérence avec le nom d'usage et tous les supports permettant d'identifier ce Service (prospectus, affichages, logos ...).

En conséquence, il convient de modifier l'appellation de ce budget annexe en "Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères", abrégé SICTOM, d'autant que la logique de fonctionnement de ce secteur d'activité est effectivement de d'abord collecter puis traiter.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 1 correspondante,
- **APPROUVE** la rectification de l'appellation du Budget Annexe qui devient SICTOM à compter du 1^{er} janvier 2020,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 11 décembre 2019

Suit la signature

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU

le 16 DEC. 2019

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE